



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déplacements ministériels

Question écrite n° 31987

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'organisation des déplacements ministériels. En effet, si le respect des règles sanitaires, dans le contexte épidémique actuel, impose de prendre certaines mesures pour limiter le nombre d'élus présents lors d'une visite ministérielle, certaines contradictions ont été constatées sur le terrain. En effet, dans l'Oise, par exemple, les parlementaires de l'ensemble du département, y compris ceux d'autres circonscriptions, ont été prévenus de la visite de Mme Bourguignon le 20 août 2020. En revanche, pour celle de M. Blanquer, qui a eu lieu le lendemain, le protocole a, semble-t-il, évolué dans la nuit puisque seuls le député du territoire en question ainsi que les sénateurs ont été avertis. Selon toute vraisemblance, il y aurait donc un traitement différencié en fonction du ministre concerné ou des parlementaires, et non pour respecter des impératifs sanitaires. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui en donner les raisons et de lui expliciter les règles en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31987

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 novembre 2020

Question publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5697

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)